

# PROGRAMME DE SUBVENTION à l'achat d'un composteur domestique



PROGRAMME ZÉRO-DÉCHET DE LA MRC DE CHARLEVOIX

Pour faciliter le compostage domestique au sein de son territoire, la MRC de Charlevoix subventionne l'achat de composteurs domestiques procurés en magasin! Si vous êtes résident ou responsable de la gestion des matières résiduelles d'un commerce, d'une industrie ou d'une institution sur le territoire desservi par la MRC de Charlevoix et que vous respectez toutes les conditions d'admissibilité, vous pouvez recevoir un chèque d'un montant de 35 \$ pour l'achat de votre composteur domestique.

## ÉTAPES

- 1 Remplissez le formulaire de demande.
- 2 Vous recevrez un accusé de réception par courriel.
- 3 Après analyse de vos pièces justificatives, vous recevrez un autre courriel vous donnant la réponse à votre demande.

*Le programme de financement fonctionne sous la forme du premier arrivé, premier servi jusqu'à épuisement du montant annuel de subvention.*

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

- **Formulaire de demande**
- **Preuve de résidence permanente valide pour l'année**
- **en cours** (résident depuis au moins 3 mois)
  - Pièces justificatives admissibles :
    - Compte de taxes
    - Permis de conduire
    - Facture de services d'Hydro-Québec
    - Facture de services de téléphonie
- **Factures d'achat du ou des produits**

*Pour être admissibles :*

- Le montant total des factures doit être de minimum 50 \$ avant taxes.
- Les articles et prix concernés doivent être surlignés sur chaque facture, le total de vos achats concernés doit être écrit au bas des factures.
- Les achats doivent avoir été effectués maximum 12 mois avant la date de la requête.
- Pour les achats en ligne, l'adresse de livraison doit être la même que l'adresse de résidence.
- Les taxes, frais de livraison et de douane ne sont pas admissibles pour un remboursement.
- Un maximum de 2 composteurs domestique pourra être subventionné par immeuble.

- **Photo du composteur installé sur votre terrain**



**Retourner le tout au Service de gestion des matières résiduelles  
par courriel à [gmr@mrccharlevoix.ca](mailto:gmr@mrccharlevoix.ca)  
par la poste au 4, Place de l'église, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1T2  
[mrccharlevoix.ca](http://mrccharlevoix.ca)**

